

Les psychologues du Lieu d'écoute et du CCAS de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre des Semaines d'information en santé mentale 2025 (Sism), vous invitent à vous exprimer artistiquement avec

TOUS DES ARTISTES !

Thème

"Le lien social"

Le lien social, c'est tisser des liens, partager des moments, se nourrir de la présence des autres, se sentir compris et entouré, pouvoir compter sur les autres, tendre la main à ceux qui en ont besoin... Les liens sociaux sont essentiels à notre santé mentale et notre bien-être.

Nous vous invitons à partager, sous forme de collage individuel et collectif, ce qui illustre les liens que l'on peut tisser avec d'autres personnes : vos expériences de solidarité, les petites actions qui vous aident à renforcer les liens avec votre entourage, des activités, des lieux, des personnes ou personnages qui incarnent pour vous le lien social. Est-ce que des ingrédients favorisent les liens sociaux ou inversement les mettent à mal ?



SOUS FORME
DE COLLAGES



PAPIER A4
PAS DE PAPIER
BRILLANT OU GLACÉ



INSTALLATION
COMMUNE

- Cette invitation à l'expression artistique sous forme de collages, est **ouverte** à tous les Martinérois et usagers des services basés à Saint-Martin-d'Hères, **sans limite d'âge**.

L'œuvre

- Doit être un collage.
- Doit respecter le thème.
- Peut être individuelle ou collective.
- Une seule œuvre par personne peut être soumise.
- Le collage doit respecter les valeurs de respect, de non-discrimination et de bienveillance.

Format des collages

- Le collage doit être **au format A4**, sans relief.
- Le collage ne doit pas utiliser de papier brillant ou glacé.
 - Le collage peut être composé de dessins, découpages, photos, textes... (attention aux droits d'auteur et au droit d'image).
 - Le collage peut être composé d'éléments provenant de sites web libres de droits, tels que : Pixabay, Unsplash, Freemages, Paris Musées et Images d'Art...
 - Vous pouvez signer votre œuvre avec un pseudo et votre âge.

Autorisations (voir au dos)

- Chaque collage devra être accompagné des autorisations signées par le ou les auteurs, les parents (pour les personnes mineures) ou les tuteurs légaux.
- Dans le cas où une œuvre contiendrait une photo d'une personne identifiable autre que l'auteur, assurez-vous d'avoir recueilli son accord préalable.
- En cas d'oubli d'autorisations signées, l'œuvre ne pourra pas participer au projet "Tous des artistes".

Date limite

de réception des œuvres
>> mercredi 20 août 2025

Dépôt des œuvres

- Les œuvres sont à déposer **avec les autorisations**
 - à la direction santé publique et environnementale
5 rue Anatole France, Saint-Martin-d'Hères
04 76 60 74 62
 - dans les maisons de quartier de la commune.

Valorisation des œuvres

Chaque collage sera scanné et réimprimé sur du papier. Ces copies seront ensuite assemblées et collées ensemble sur des supports par des habitants pour réaliser une grande œuvre collective.

- Le collage collectif sera présenté **le 8 octobre** dans le cadre de la journée phare des Semaines d'information en santé mentale. Les supports circuleront ensuite dans différents lieux de la ville.



DOCUMENT À COLLER AU DOS DE L'ŒUVRE OU À JOINDRE À CELLE-CI



SOUS FORME
DE COLLAGES



PAPIER A4
PAS DE PAPIER
BRILLANT OU GLACÉ



INSTALLATION
COMMUNE

TOUS DES ARTISTES !

Votre prénom ou pseudonyme :

Votre âge : Votre sexe : ☐ F ☐ M

Vous participez en tant que : ☐ habitant ☐ usager d'un service martinérois ☐ professionnel basé à Saint-Martin-d'Hères

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous décrire le lien entre votre œuvre et le thème en quelques lignes :

.....

.....

.....

Pour être informé des ateliers de création de collage, de supports... de la valorisation des œuvres et des événements prévus pour les Semaines d'information en santé mentale 2025, votre adresse mail

Autorisation de droit à l'image et autorisation parentale de participation

Je soussigné (Nom - prénom).....

Demeurant (adresse)

.....

Si le participant est mineur

Agissant en tant que représentant légal de (Nom - prénom du mineur)

l'autorise à participer à "Tous des artistes" sur le thème "**Le lien social**"

Pour tous les collages et pour une durée de 5 ans :

	OUI	NON
Autorise la ville de Saint-Martin-d'Hères à reproduire, publier et diffuser le collage réalisé dans le cadre de "Tous des artistes" sur le thème " Le lien social "		
Lors d'expositions portées par la Ville pour valoriser les œuvres		
Sur les outils de communication de la Ville (site Internet, magazine mensuel " <i>SMH ma Ville</i> ", page Facebook, chaîne YouTube...) pour illustrer les travaux des Sism		

Dans le cas où mon œuvre comporte une personne identifiable (moi-même ou un tiers), j'atteste avoir obtenu son accord écrit. Le cas échéant, je consens à l'utilisation de mon image dans les conditions précisées ci-dessous.

J'autorise à titre gracieux l'utilisation de cette œuvre par la Ville de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre de sa communication institutionnelle (supports imprimés et numériques), valable uniquement en France et pour une durée de 5 ans à compter de la signature. Toute autre utilisation ou diffusion fera l'objet d'une nouvelle demande. L'exploitation commerciale et la cession des images à des tiers sont interdites, sauf pour les prestataires mandatés par la Ville, dans le respect du RGPD.

Je suis informé(e) de mes droits (accès, rectification, retrait, information, opposition) conformément au RGPD – Règlement UE 2016/679. Droits exerçables à tout moment par e-mail : service.hygiene-sante@saintmartindheres.fr

Ces dispositions m'ont été communiquées de manière transparente, conformément à la législation en vigueur sur le respect du droit à l'image et de la vie privée.

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement.

Signature du participant ou représentant légal

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"

Fait à (lieu) :

Le (date) :